



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, William GUILLARD à Jean Pierre MOURIER, Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Elisabeth BIDEAUX,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR, Paul BONMARTEL

Absent(s):

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	24
Pour	24
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE " TERRES DE PAROLES – SEINE -MARITIME – NORMANDIE " ET LA COMMUNE DE LE TRAIT DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL D'UN SPECTACLE A L'HYDRE EN SCENE - CM/22/119

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **Terres de Paroles** organise du 1^{er} au 9 octobre 2022 un festival de lectures, de performances, de rencontres littéraires et de théâtre, intitulé Terres de Paroles dans divers lieux culturels (médiathèques, bibliothèques, équipements municipaux, etc.) ou patrimoniaux ainsi que dans divers lieux de spectacles, des établissements scolaires, des lieux de santé, dans l'espace public et autres lieux atypiques du département de Seine-Maritime.

Que dans le cadre de l'édition 2022 du festival, **Terres de Paroles** met en place un dispositif itinérant appelé « Le Gueuloir », proposant deux petites formes de spectacle, en tournée sur le territoire de la Seine-Maritime et principalement proposées en milieu rural et péri-urbain.

Que dans le cadre de ce dispositif itinérant appelé « Le Gueuloir », la ville de Le Trait a convenu de collaborer pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de sa programmation culturelle.

Que **Terres de Paroles** et **La commune** sont convenus de co-accueillir le spectacle « Libérez l'espace ! Gueuloir galactique » de Dominique Bonafini le dimanche 2 octobre 2022 à 17h00 à Hydre en Scène. Le spectacle a une durée d'une heure environ.

Que **Terres de Paroles** et **La commune** proposent une convention permettant de contractualiser les modalités de mise en œuvre et de réalisation de cette représentation au sein de l'Hydre en Scène.

Dans le cadre de ces accords il est spécifié : - que la commune de Le Trait mettra à disposition la salle Hydre en Scène en ordre de marche,
-s'engage à respecter le planning établi au préalable,
-s'engage à communiquer auprès de ses administrés sur l'événement (publication municipale, tractage, annonce sur les supports installés dans l'espace urbain...),
-que le spectacle est gratuit sur réservation directement auprès du Guichet Unique de la ville de Le Trait.

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter une participation financière de deux cent quatre-vingt-quatre euros et trente-six centimes hors taxes (284,36 € HT), à savoir, **Trois cent euros toutes taxes comprises (300,00€ TTC)** au titre de sa contribution au projet artistique.

Ce montant fera l'objet d'une facturation forfaitaire par **Terres de Paroles** et sera envoyée à l'issue de la représentation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la convention de partenariat 2022 entre l'établissement public de coopération culturelle « terres de paroles – Seine -Maritime – Normandie » et la commune de Le Trait dans le cadre de l'accueil d'un spectacle à l'Hydre en Scène de partenariat entre Terres de Paroles et la ville proposée en annexe,

VU l'avis favorable et unanime de la commission Politique de la ville du 14 septembre 2022,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

ACCEPTE le partenariat avec le festival Terres de Paroles dans le cadre de sa programmation culturelle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec Terres de paroles ainsi que tous les avenants afférents.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 30 septembre 2022

Patrick CALAIS
Monsieur Jean-Pierre MOURIER
Sixième Adjoint au Maire chargé des Finances, Marchés Publics,
Achats, Marges de Manoeuvre et de l'Emploi,
la Formation, et des Relations économiques

